

Les traîneaux de l'ubac

Gloanec Ludovic

401 route des places

74440 mieussy

Tel 0677820945

Mail traîneauxdelubac@gmail.com

N siren 511108870

Conditions d'organisation et de vente des activités des Traîneaux de l'ubac

Les traîneaux de l'ubac se réservent la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions.

Participation à l'activité :

L'encadrement de l'activité est assuré par un professionnel diplômé. Votre participation aux activités est donc soumise à sa seule appréciation. Si les conditions requises ne sont pas respectées, vous ne pouvez prétendre au remboursement des acomptes, ni à indemnités.

Le mandataire (personne qui réserve l'activité) se doit d'informer les autres participants de ces conditions, qui les acceptent.

Pour participer à l'activité, il vous est demandé

_un **équipement adapté** : hiver : tenues chaudes et imperméables, chaussures chaudes, étanches type après ski (pas de Moon boots), chaussettes chaudes, gants, bonnets, écharpes, lunettes ou masque solaire, crème solaire, sac à dos, et bouteille d'eau
été : tenues de sport, chaussures de randonnée ou baskets, protection solaire (lunette et crème), sac à dos, bouteille d'eau.

_ D'être en **bonne condition physique** : lors de votre réservation les traîneaux de l'ubac vous interroge sur votre état de santé, votre âge... car les activités proposées sont sportives. Si l'état de santé des participants se modifie entre la réservation et la prestation, merci d'en informer immédiatement les traîneaux de l'ubac.

_pour les personnes mineures : de – de 15 ans, un adulte responsable doit l'accompagner. A partir de 16 ans, les mineurs non accompagnés doivent fournir une autorisation parentale.

_ Et bien entendu de **respecter** les consignes d'utilisation et les règles de sécurité donnés avant chaque départ.

Remarque : la courtoisie est toujours de rigueur, accompagné de Mr sourire et de Mme bonne humeur

La participation à l'activité atteste de l'acceptation des risques éventuels encourus et de l'engagement à ne pas faire porter de responsabilité aux encadrants. Ceci est également valable pour les ayants droits et membre de la famille.

Tarifs et conditions de réservation

Vous êtes informés au moment de votre réservation des tarifs en vigueur, selon l'activité et la formule choisie.

Il vous est alors demandé le versement d'un acompte de la moitié du total du tarif, accompagné de ce document rempli et daté et signé.

En cas de non versement de l'acompte ou de la non réception de ce document rempli, daté et signé, les traineaux de l'ubac se réservent la possibilité d'annuler la réservation.

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, les sommes dues sont à régler dès réception de la facture et au plus tard au trentième jour suivant la date d'émission de la facture. En cas de retard de paiement, en application de la loi n° 92-1442 du 31.12.1992, une pénalité fixée à 15% du montant net de la facture, par mois de retard entamé, est exigible, sans rappel, le jour suivant la date limite de règlement.

Conditions d'annulation et de modification

Du fait du mandataire

Toute demande d'annulation ou de modification d'une réservation fait l'objet d'une demande écrite (mail ou courrier) auprès des traineaux de l'ubac.

_ Annulation de 30 jours à 7 jours avant la date : l'acompte est acquis aux traineaux de l'ubac.

_ Annulation à moins de 7 jours avant la date : l'intégralité du montant de l'activité vous sera facturée.

_ Modification du nombre de participants à la baisse à moins de 7 jours avant la date : l'intégralité du montant de l'activité vous sera facturée, au nombre de participants annoncés.

Si la prestation pour laquelle vous avez réservé nécessite l'intervention d'autres professionnels (musher, AMM,...), une annulation ou une modification du nombre de participants à la baisse à moins de 15 jours de la date entraîne la facturation de l'intégralité du montant accepté par le devis.

Dans le cas d'une modification revoyant le nombre de participant à la hausse, celle-ci sera soumise à l'acceptation en fonction des disponibilités par les traineaux de l'ubac, et bien entendu la facture sera majorée en fonction du nombre de participants supplémentaires.

Du fait du prestataire :

Les traineaux de l'ubac se réservent le droit d'annuler ou d'interrompre une activité si les conditions présentent un risque. Ce risque est laissé à la seule appréciation de l'encadrant.

En cas d'annulation de l'activité, il vous sera proposé le report de l'activité à une nouvelle date, ou un changement de lieu. En cas de refus de votre part, les sommes versées vous seront remboursées, vous ne pourrez pour autant prétendre à aucune indemnité.

En cas d'interruption de l'activité, il ne sera procédé à aucun remboursement des sommes versées, et vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité.

Pour les activités d'hiver, en cas de pluie, l'activité est de fait annulée.

Assurances

Les participants sont responsables de tous les dommages qu'ils occasionnent. Chaque participant doit donc disposer d'une assurance en responsabilité civile.

Les traineaux de l'ubac déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des effets personnels des participants.

Les traineaux de l'ubac contractent une assurance pour les activités proposées dans les conditions définies par le SYNAPCCA, auprès de la compagnie d'assurance MMA.

Je soussigné Mr/Mme

Organisme :

Adresse :

Tel/mail :

Pour la date du : ... /... /... nbe de participants :.....adultes.....enfants(-12 ans)

Demi-journée /Journée (rayer la mention inutile)

Avoir pris connaissance de ces conditions d'organisation et de vente, et en avoir informé les participants pour lesquels j'ai pris réservation, et les accepte.

Date

signature